



CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone 48 44 88

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 1992

Sont présents :

M. Piazzalunga, Maire

MM. Fornerone, Schorer, Conseillers administratifs

Mmes Babel, Banderet, Cattaneo, Léon, Mazzoli, Piffaretti,

MM. Collaud, Corthésy, De Bay, De Felice, Favre, Fischer, Gobet, Grandgirard, Henry, Maunoir, Maxwell, Paychère, Pouilly, Renggli, Rossier, Sommaruga et Zogg.

Excusés :

MM. Boissonnas et Decrey.

M. Gobet arrive avant le vote du point 4.2.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 1992.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Rapports des commissions.
4. Comptes 1991. Examen et vote sur :
 - 4.1. les comptes budgétaires et financiers communaux ;
 - 4.2. les comptes de la Fondation communale pour le logement.
5. Compagnie des sapeurs-pompiers : préavis à la nomination du caporal FASOLA Christian au grade de lieutenant.
6. Projet de délibération.
7. Communications et propositions du Conseil administratif.
8. Propositions individuelles et questions.
9. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal.

Avant d'ouvrir la séance, à 18h.30, M. le Président salue la présence de la classe de Mme FAVET, de l'école Jeandin, qui assiste à la séance de ce soir.

Une minute de silence est observée en mémoire de **M. Louis OLLIETTI**, Conseiller municipal de 1967 à 1975, Président du Conseil municipal durant l'année 1972-1973, décédé le 8 mai 1992, dans sa 83^e année.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 1992

M. ZOGG, demande qu'il soit précisé à la page 95 que :

"M. Maxwell quitte la séance pour des raisons familiales".

Suite à cette adjonction le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- L'inauguration du D2 au chemin de Chapelly aura lieu le 19 mai 1992 à 11h.
- L'école de Pont-Bochet fête ses 20 ans et présente à cette occasion un spectacle "Les couleurs de Vincent" qui aura lieu à la salle des Fêtes les :
 - samedi 23 mai à 20h.
 - dimanche 24 mai à 17h.
 - mercredi 27 mai à 20h.
- Le Conseil municipal a été convié à participer à une séance d'information au Centre des loisirs, 10 personnes seulement y ont participé. Mme PIFFARETTI donne quelques explications sur les diverses activités du centre et souhaite, qu'à l'occasion d'une autre rencontre, il y ait davantage de conseillers municipaux pour se rendre compte du travail qui s'y fait dans bien des domaines et dans toutes les classes d'âge.

3. Rapport des commissions

- 3.1. M. DE BAY, rapporteur de la commission "LOISIRS & JUMELAGE" du 2 avril 1992, donne lecture de son rapport :

"Concernant le cartel des sociétés, M. SCHORER a donné des informations sur la réunion tenue le 1er avril 1992, et, une nouvelle réunion des sociétés aura lieu le 6 mai 1992 pour discuter de la création de ce cartel, mais sans la participation des autorités.

Concernant le 20e anniversaire du jumelage avec Graveson, M. FISCHER, président de la commission, donne toutes les explications concernant le programme des 3 journées. Il est accepté à l'unanimité.

Dans les divers, une décision a été prise, à l'unanimité, en vue de la location d'une tente de 100 m² pour le prix de Fr 8'700,--. Ce prix comprend la mise à disposition de cette tente 6 fois par année, le montage, le démontage, le transport et le stockage".

- 3.2. M. COLLAUD, rapporteur de la sous-commission "ROUMANIE" du 6 avril 1992, donne lecture de son rapport :

"La sous commission a rencontré MM. GRABER et CUANILLON de l'Association Thônex/Corbény. Cette dernière va revoir ses statuts afin de créer une nouvelle association indépendante de la Commune et qui étendrait ses aides au niveau européen. Mme la Présidente a demandé qu'un projet de collaboration avec cette nouvelle association soit établi d'ici au 15 juin prochain".

- 3.3. Mme LEON, rapporteur de la commission "ETUDES & URBANISME" du 29 avril 1992, concernant l'acquisition de la propriété SAVOY, sise Promenade des Oiseaux, fait la déclaration suivante :

"La décision de la commission a été, faute de documents utiles pour prendre une position valable, de renvoyer l'objet à la prochaine commission".

- 3.4. M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "FINANCES" du 28 avril 1992, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La décision concernant l'acquisition de la parcelle SAVOY, sise Promenade des Oiseaux, a été remise à une date ultérieure vu le manque d'informations précises à ce sujet. Il est demandé au Conseil administratif de présenter un dossier plus étoffé".

- 3.5. M. ROSSIER, rapporteur des commissions "ETUDES & URBANISME" et "CIRCULATION" du 29 avril 1992, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Il y a eu une séance commune des commissions "ETUDES & URBANISME" et de "CIRCULATION" concernant l'aménagement du carrefour Petit-Bel-Air/Mésanges et du chemin Bois-Des-Arts.

Les trois points suivants ont été acceptés par les 2 commissions :

- 1. le carrefour surélevé,*
- 2. la suppression du seuil,*
- 3. la modification de la géométrie (création de trottoirs et d'autres modifications).*

Quant au chemin du Bois-Des-Arts, les trois points suivants ont été acceptés :

- 1. aménagement du parking,*
- 2. mise en séparatif du collecteur,*
- 3. création d'un trottoir.*

Les points 1 et 3 ont été acceptés par les deux commissions. Le point 2 a été accepté par la commission "ETUDES & URBANISME" uniquement".

- 3.7. M. DE BAY, rapporteur des commissions qui se sont réunies le 5 mai 1992, donne lecture de ses rapports :

- 3.7.1. "OEUVRES POUR LA JEUNESSE" – ordre du jour : Crèche communale.

"M. PIAZZALUNGA présente à la commission un organigramme qui aurait la particularité de prévoir un renouvellement tous les 4 ans, par le jeu des élections, d'un comité de gestion de la future crèche. A l'unanimité des commissaires présents, il est demandé au Conseil administratif de pousser une étude dans ce sens".

- 3.7.2. "SERVICE DU FEU" – ordre du jour : Bâtiment des sapeurs-pompiers : informations sur l'avancement du chantier.

"Le capitaine ZOGG donne des explications sur l'avancement des travaux et informe que la première pierre symbolique a été posée le 24 avril dernier".

3.7.3. "SPORTS" – ordre du jour : CSSM : information sur la création d'un nouveau bureau.

"M. le Maire nous fait part de l'avancement des travaux concernant l'agrandissement du bureau et confirme officiellement que le nouveau gérant a été nommé, à l'unanimité des Conseillers administratifs délégués aux sports, en la personne de M. Francis GAVIN".

4. Comptes 1991. Examen et vote sur :

4.1. les comptes budgétaires et financiers communaux

M. SCHORER, fait quelques commentaires sur les comptes 1991, félicite puis remercie le président de la commission des finances ainsi que son rapporteur pour l'excellent travail accompli.

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "FINANCES" du 28 avril 1992, donne lecture de son rapport :

"Ces comptes ont été acceptés par la commission à l'unanimité"

La discussion est ouverte.

M. MAUNOIR, sans vouloir reprendre toute la déclaration que M. BOISSONNAS avait faite lors de la commission des finances, estime qu'il est important, pour les membres qui n'étaient pas présents, de reprendre certains points principaux concernant la position de la fraction libérale. En effet, nous avons considéré que l'acceptation des comptes 1991 pouvait donner une certaine base de travail pour l'établissement du budget 1993. Nous faisons les remarques principales suivantes :

"En 1991, la population de Thônex s'est accrue de 5,2 %, de son côté, l'inflation en Suisse atteint un taux de 5,9 %. Si l'on additionne ces deux chiffres, on arrive à un total de 11,1 % de progression en une année. Or, il est inquiétant de constater que la plupart des postes de charges de nos comptes dépassent souvent très largement ces pourcentages.

De nombreux travaux ont été, cette année, engagés et grèveront les charges de l'année prochaine. Au niveau des recettes, nous suggérons que les tarifs soient revus et adaptés au taux de l'inflation, tout ceci pour, dans un proche avenir, essayer d'obtenir une baisse du centime additionnel.

Il serait judicieux de bloquer le nombre d'employés de la commune aussi longtemps que Thônex-Village n'est pas réalisé et d'analyser chaque poste pour améliorer, si faire se peut, la qualité de nos services et leur coût.

Nous considérons, en effet, vu que la commune a déjà un taux du centime additionnel plus élevé que la moyenne des communes genevoises, qu'il serait important de pouvoir obtenir une baisse de ce taux ceci afin de soulager les contribuables au niveau des communes sachant qu'au niveau de la ville et de l'Etat, malgré les référendums, il y a de fortes chances qu'une hausse s'inscrive dans les prochaines années".

M. POUILLY : nous aimerions tout d'abord remercier pour l'excellence des informations qui ont été transmises tant par le personnel de la commune que par le Conseil administratif sur la question de la gestion financière de la commune. Nous insistons sur quelques points, notamment dans le domaine social. Nous avons de plus en plus besoin de connaître la situation sociale de la commune et plus particulièrement celle des plus démunis. Une analyse de la situation est nécessaire et le besoin s'en fait ressentir d'une façon des plus urgentes. La population dans le besoin est en augmentation surtout chez les personnes âgées et les chômeurs.

Il est temps d'agir pour mener à bien cette analyse de la situation. Il serait nécessaire d'engager une personne compétente pour entreprendre cette démarche, car actuellement nous ignorons tout de la situation sociale de notre population. Nous invitons le Conseil administratif à agir avec célérité dans ce domaine.

Le budget de la culture est en baisse. Il importe donc de faire preuve d'imagination et de créativité. Il devient nécessaire que la commune se donne une politique culturelle. Nous avons demandé un certain nombre d'informations et de documents qui nous seront donnés prochainement. Ceux-ci devraient nous permettre de mieux appréhender la gestion financière de la commune. Nous sommes dans l'attente de recevoir ces documents et nous remercions, par avance, le Conseil administratif.

M. RENGGLI fait la déclaration suivante :

"Le budget "catastrophe" 1991 n'ayant heureusement pas été réalisé, le groupe DC est satisfait du résultat obtenu.

En effet, il nous est agréable de constater que les dépenses ont été, dans l'ensemble, mieux maîtrisées en 1991 qu'en 1990. Nous ressentons que la prudence est de mise au sein de l'Administration communale et nous vous en félicitons.

Cependant, contrairement aux comptes présentés, ne nous y trompons pas, à notre avis, les résultats réels sont les suivants :

Excédent :	Fr	5'818'825,38
Amortissements :	Fr	<u>3'480'110,40</u>
Résultat final	Fr	2'338'716,95

Si nous déduisons de ce dernier chiffre la somme de Fr 2'390'022,78 représentant le revenu des capitaux placés, car ils seront en forte diminution ces prochains mois, nous nous retrouvons en situation d'insuffisance de financement à concurrence de – Fr 51'305,80.

Dans ces conditions, le groupe DC demande expressément, comme il l'a fait savoir en automne 1991 déjà, la mise à disposition de la commission des finances d'ici à fin août 1992 :

- *d'un rapport détaillé sur les économies possible à réaliser ;*
- *d'un rapport détaillé préconisant les augmentations de recettes possibles soit en redevances, loyers et taxes, droits d'entrées en rapport avec le patrimoine communal et donc communautaire ;*
- *du planning des grands travaux en cours et projetés, toujours absent de nos pupitres, ce qui nous empêche d'avoir une vision globale des engagements pris et à prendre et de privilégier les uns par rapport aux autres.*

Le PDC ne sera donc pas partisan d'une baisse des centimes additionnels car il privilégie une politique "sensible", "douce", à celle du coup par coup.

Pour terminer, il remercie le Secrétaire général pour tout le travail accompli et Dieu sait qu'il y en a sur une commune de plus de 10.000 habitants, ainsi que le personnel en général, les chefs de service, sans oublier nos trois nouveaux et dynamiques Conseillers administratifs. Examen de passage réussi. Bravo à tous les 4 (y compris le Secrétaire)".

M. SCHORER précise à **M. POUILLY** que la moyenne cantonale du centime additionnel est de 44,43.

M. PAYCHERE fait la déclaration suivante :

"Le groupe radical s'est livré à une analyse attentive et détaillée des comptes 1991, notamment en les comparant aux prévisions établies pour le budget 1991.

Force est de constater que les résultats financiers sont meilleurs que prévus, ce qui est remarquable, et nous nous plaçons à le souligner, dans le marasme économique actuel.

La bonne santé financière de notre Commune s'explique par deux actions conjuguées : premièrement, la maîtrise des dépenses et, deuxièmement, la qualité des prévisions budgétaires.

En effet, la lecture des charges montre qu'aucun poste n'a été dépassé, à deux exceptions près. C'est ainsi grâce à une saine gestion des dépenses communales que nous obtenons ces excellents résultats : ils constituent une économie de plus de 8 % (8,65 %) sur les dépenses budgétées.

Quant à la lecture des revenus, elle montre, dans l'ensemble des postes, des résultats meilleurs que ceux estimés par le budget.

Nous félicitons donc nos Conseillers administratifs, qui se sont succédés en 1991 à la tête de la Commune, pour la qualité de leurs travaux. Et nous adressons notre reconnaissance à l'administration communale pour l'excellence de son travail.

- *Premièrement, l'excédent de revenus ne provient, à plus de 90 %, que d'un dépassement du rendement fiscal et du revenu des capitaux. Or, nous pouvons nous attendre à ce que la mauvaise situation économique ait une incidence directe sur ces résultats. Restons modestes et observons la plus grande prudence pour l'année à venir !*
- *Deuxièmement, en ces temps de récession où tout le monde parle de restrictions, Thônex conserve une considérable capacité d'autofinancement (Fr 6'139'174,83). En tant qu'élus responsables, nous devons oeuvrer pour que les entreprises et nos communiens bénéficient de cette puissance économique. Notre Commune se doit d'être un moteur pour l'économie locale notamment en réalisant aujourd'hui des projets d'utilité publique. Ce qui permettrait peut-être simplement de maintenir des emplois, ou mieux d'en créer.*
- *Finalement, nous demandons à notre Conseil administratif de rester attentif à la maîtrise des charges, mais de ne pas oublier le rôle d'investisseur que doit assumer notre Commune. Et ce, d'autant plus que nos communiens s'attendent à des réalisations concrètes et rapides dans les domaines de la circulation, de la sécurité, de la culture et des parcs pour ne citer que ceux-là".*

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1991 qui comprend le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 avril 1992,
- **A L'UNANIMITE,**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1991.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1991 pour un montant de Fr 13'693'167,42 aux charges et de Fr 19'376'231,85 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 5'683'064,43.
3. D'approuver le compte d'investissement 1991 pour un montant de Fr 3'642'260,75 aux dépenses et de Fr 618'667,90 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 3'023'592,85. ./.

(suite) :

4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 3'023'592,85 par l'autofinancement à raison de Fr 9'163'174,83 au moyen de la somme de Fr 3'480'110,40 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 5'683'064,43, l'excédent de financement s'élevant à Fr 6'139'581,98.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 5'683'064,43 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 1991.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1991, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 100'641'950,81.

4.2. les comptes de la Fondation communale pour le logement

M. FORNERONE donne quelques explications sur les résultats 1991 et souligne que le bénéfice enregistré provient de la location des locaux artisanaux, les loyers de l'immeuble récemment terminé n'entrant pas dans l'exercice 1991.

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "FINANCES" du 28 avril 1992, donne lecture de son rapport :

"La décision de la commission a été d'accepter à l'unanimité les comptes de la Fondation".

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 1991, présentés par la "Fondation communale pour le logement",

./.

(suite) :

- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des finances du 28 avril 1992,
- A L'UNANIMITE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1991 de la "Fondation communale pour le logement" tels qu'ils lui ont été présentés.

5. Compagnie des sapeurs-pompiers : préavis à la nomination du caporal Christian FASOLA au grade de lieutenant.

M. Jean-Claude ZOGG, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex précise que pour une compagnie de 50 hommes l'effectif de l'état-major est trop restreint et c'est la raison pour laquelle cette demande de nomination a été faite auprès du Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- Vu l'article 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 mai 1984 et l'article 20 du règlement d'exécution de la loi du 3 juillet 1959 sur la défense contre l'incendie (nouvelle teneur de l'alinéa selon règlement du 25 septembre 1978),
- Vu l'école d'aspirant officier sapeur-pompier effectuée par le caporal Christian FASOLA,
- Vu le rapport favorable de l'inspection cantonale du service du feu,
- Vu le préavis du commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

./.

(suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De préavisier favorablement à la nomination du caporal Christian FASOLA au grade de lieutenant à dater du 1er juin 1992.

6. Projet de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai de 10 jours.

7. Communications et propositions du Conseil administratif

7.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

7.1.1. Route d'Ambilly

Nous avons reçu une pétition concernant cette route. Une séance est prévue le 21 mai 1991 et le Conseil administratif a donné des assurances qu'à la fin de ce chantier la situation sera à nouveau examinée.

7.1.2. Amis d'Haïti

Les amis d'Haïti nous font parvenir une lettre, rappelant leurs diverses activités, accompagnée d'un cadeau.

7.1.3. Crèche de Thônex

Un bail a été signé. Le prix du m² est fixé à Fr 320,—, sans indexation pendant 5 ans. Les travaux débiteront le 1er juin et se termineront le 31 juillet 1992.

7.1.4. Assurances

Nous avons mandaté une maison spécialisée (HCR) pour revoir notre dossier "Assurances".

7.1.5. Ecoles

L'école du Pont-Bochet fêtera ses 20 ans le mercredi 27 mai prochain. Quant à l'école Marcelly, elle fêtera ses 30 ans le vendredi 15 mai 1992.

7.1.6. Service du feu

Le Conseil administratif a reçu MM. CHERIX et WASSMER pour faire un tour d'horizon sur l'avenir des sapeurs-pompiers en présence de l'Etat major de notre compagnie.

7.1.7. Centre sportif Sous-Moulin

Le nouveau gérant, M. Francis GAVIN, prendra ses fonctions le 1er juillet 1992. Il a été nommé à l'unanimité des Conseillers administratifs.

7.1.8. Conseil municipal

Une séance est prévue le 23 juin 1992.

7.1.9. Conseil administratif

Dès le 1er juin 1992, le Conseil administratif sera formé comme suit :

M. Roger SCHORER, Maire
M. Jean-Pierre FORNERONE, vice-président
M. Clément PIAZZALUNGA, membre

Avant de terminer ses communications M. PIAZZALUNGA, tient à faire part du plaisir qu'il a eu à représenter notre Commune et remercie le Conseil municipal de son soutien. Il souhaite à son collègue, Roger SCHORER, autant de satisfactions qu'il a éprouvées, durant cette première année en tant que Maire. Un grand merci également au président qui à maintes reprises, l'a accompagné, souvent au pied levé, lors de manifestations.

Pour conclure, il adresse au nom de ses collègues et du sien ses plus vifs remerciements au personnel administratif pour la qualité du travail accompli.

7.2. M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif

7.2.1. 20e anniversaire du jumelage

Les Conseillers municipaux recevront prochainement le bulletin d'inscription pour la participation du 20e anniversaire du jumelage. Nous les prions de bien vouloir répondre rapidement afin de réserver des chambres.

7.2.2. Commémoration du 1er juin

Chacun a reçu une note concernant cette commémoration.

7.3. M. FORNERONE, Conseiller administratif

7.3.1. Enquête publique

Un plan localisé de quartier est mis à l'enquête publique dès le 13 mai. Il s'agit du Grand-Passage et ce plan sera soumis au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

7.3.2. Ligne 31

Une commission ad hoc s'est réunie à trois reprises concernant des propositions à formuler au sujet de cette ligne. Les conclusions sont positives par rapport à tous les groupes politiques représentés et, le Conseil administratif formulera les desiderata de la Commune pour une amélioration de la ligne afin qu'elle représente les intérêts de tous les Thônésiens.

7.3.3. Séance d'information Ville de Genève

La Ville de Genève va entreprendre la rectification du tracé de la route du Bout-du-Monde, les travaux seraient de 3 1/2 ans et le trafic de poids lourds international serait officiellement, au niveau du fléchage, dévié entre autres par le Pont-de-Sierne et il pourrait y avoir une remontée en direction de la Ville, d'où, incidences au niveau de la route de Sous-Moulin. Ces travaux débuteraient le 15 juin 1992, et le représentant du Conseil administratif a déjà réagi avec la plus grande rigueur sur des problèmes d'une telle ampleur qui doivent être discutés sur un plan régional.

7.3.4. Piscine

En fin de semaine nous pourrons définir exactement la date d'ouverture de la piscine.

7.3.5. Passerelle chemin de Mapraz

Suite à une demande, le Conseil administratif proposera à la protection civile de réparer les barrières de cette parcelle.

8. Propositions individuelles et questions.

8.1. Mme BANDERET : les tarifs d'entrée à la piscine ont-ils été augmentés et qu'a-t-on prévu pour annoncer à la population son ouverture ?

- M. FORNERONE : il serait mal approprié d'augmenter les tarifs alors que la piscine couverte est encore en chantier. Quant à la date d'ouverture, une information sera donnée à la population.

8.2. M. MAXWELL : vu la vitesse excessive aux chemins de la Mousse et des Mésanges demande que le Conseil administratif intervienne auprès du Département de Justice et Police afin qu'il multiplie les contrôles radars dans ce secteur.

8.3. Mme LEON : lors de la séance du Conseil municipal du 19 mars 1991 le PDC, par l'intermédiaire de M. CURRAT, a présenté un projet de délibération qui s'intitulait les "maillons du coeur". Il s'agit de la création d'une équipe d'entraide bénévole. Lors de la séance de la commission du 3 mars 1992, un contre-projet a été soumis pour la création d'une association concernant les personnes âgées, mais qui n'était plus basée sur le bénévolat. Le sujet va être rediscuté en commission. Dès lors les différents groupes voudront bien donner, si possible, par écrit, d'ici au 24 mai prochain, leurs opinions au sujet de ces "maillons du coeur" et de ce contre-projet, afin de discuter de la mise en place ou non des ces maillons.

8.4. M. CORTHESEY concernant le parking derrière la salle des Fêtes, fait la déclaration suivante :

"1987 : la fraction libérale demandait que l'on étudie la possibilité de rendre plus accessible aux habitants de Thônex le parking de la salle des fêtes.

1989 : Un dossier était envoyé par M. BOUJON sur le même sujet mais, avec des exemples de ce qui se fait à Berne et Lucerne, suggérant de créer une vignette pour les habitants. Ce dossier était adressé à M. MINGARD et M. BOUJON n'a reçu qu'un accusé de réception.

1990 : Un entretien était demandé par M. BOUJON. La réponse reçue a été évasive mais on lui a dit que l'on étudierait le problème.

1992 : Ce soir, nous demandons une réponse sur la suite à donner à ces différentes interrogations. Peut-on, oui ou non, se garer à moindres frais sur ce parking vide la journée ?

Il nous semble qu'il serait très facile de créer une vignette thônésienne et de la vendre au prix coûtant aux habitants de la Commune. Cette vignette, fixée sur le pare-brise du véhicule, permettrait, par exemple, au possesseur de s'acquitter de la taxe minimum (20 minutes) mais lui donnerait l'autorisation de stationner pour une période de quatre heures. Le contrôle par le garde municipal ne serait pas plus difficile et, les Thônésiens bénéficieraient d'un parking communal peu utilisé à moindres frais".

M. PIAZZALUNGA : Le Conseil administratif va discuter de ce problème et votre proposition sera étudiée afin qu'une décision soit prise d'ici fin juin.

8.5. M. BABEL – Restaurant scolaire :

Concernant l'enfant handicapé qui fréquente le restaurant scolaire, la proposition de mettre à disposition la chenillette que la Commune possède ne convient pas. Elle demande que l'on trouve une solution le plus rapidement possible.

M. PIAZZALUNGA : Le Conseil administratif prend note et essayera de trouver une solution pour la rentrée scolaire, si c'est toujours nécessaire.

Vitrine – rue de Genève :

Mme BABEL remercie le Conseil administratif pour la belle tenue de la vitrine et espère que cela continuera.

- 8.6. M. GRANDGIRARD : pour la location de la tente louée par la Commune est-ce que les sociétés peuvent déjà faire leurs demandes auprès de la Commune pour son utilisation ?

M. SCHORER : Le Conseil administratif fera une information auprès des sociétés pour la mise à disposition de cette tente, mais la demande devra être faite au moins un mois avant la manifestation.

- 8.7. M. SOMMARUGA : signale que derrière l'école Jeandin il y a passablement de désordre et notamment des pavés. Il demande que le service de voirie passe de temps en temps à cet endroit.

M. FORNERONE : Ces pavés seront déplacés incessamment.

D'autre part, M. SOMMARUGA signale que le parti socialiste avait demandé que l'on étudie le principe d'une étude poussée sur les besoins sociaux de la Commune.

- 8.8. Mme BANDERET : s'étonne qu'aucune convocation n'ait été envoyée pour le bureau du Comité des fêtes prévue pour le mercredi 13 mai 1992, à 18h.30. Qu'en est-il ?

M. FISCHER répond qu'il attend encore que le PDC communique le nom du membre qui fera partie de ce Comité.

- 8.9. M. POUILLY invite l'ensemble du Conseil municipal à visiter la crèche de Montbrillant, mercredi 13 mai 1992, à 17h.

D'autre part, les personnes suivantes feront partie de la commission ad hoc pour l'étude des statuts de la crèche :

- Mme Nadia MAZZOLI, radicale
- Mme Denise CATTANEO, libérale
- M. Alain DE FELICE, socialiste

- 8.10. M. GOBET : réitère sa demande auprès du Conseil administratif pour qu'il intervienne le plus rapidement possible pour la pose d'un radar à la route de Mon-Idee.

M. FORNERONE : souligne que ce problème est actuellement à l'étude auprès de l'OTC.

M. POUILLY précise que l'AHMI a déposé une pétition à ce sujet et suite à cette démarche le Département invitera cette association à une audition une fois qu'un certain nombre d'études techniques seront faites par l'OTC.

- 8.11. M. DE FELICE rappelle qu'une pétition avait été déposée concernant la circulation à l'avenue des Verchères. Qu'en est-il ?

M. FORNERONE : ce problème sera étudié avec l'ensemble du projet chemin du Bois-Des-Arts, giratoire et parking de la Mairie.

- 8.12. Mme BABEL : à l'occasion du 1er août 1991, le jeu de la Pierre-à-Bochet avait été lancé sur proposition de M. Benoît CURRAT, le PDC souhaite que ce jeu soit maintenu pendant la fête des promotions.

9. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal

M. DE FELICE : le groupe socialiste désire profiter du premier renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour demander que, dès la prochaine législature, le tournus de la présidence soit élargi à tous les partis représentés au sein du Conseil municipal. Pour cette législature le parti socialiste ne tient pas à remettre en question le tournus prévu.

9.1. Election du nouveau Président :

Mme PIFFARETTI au nom de la fraction radicale, propose la candidature de M. Jean-Claude ZOGG pour la présidence. Ce dernier est élu à l'unanimité.

Avant de quitter le siège de Président M. Denis HENRY fait la déclaration suivante :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames, Messieurs,*

Voici une année que vous m'avez élu à la tête de notre assemblée municipale et comme je m'y étais engagé je pense avoir accompli ma mission dans un esprit démocratique et avec respect envers vous tous et la population thônésienne. Ce fut pour moi une année riche en expériences et vous en remercie.

Je vous dois chers collègues un grand merci pour votre indulgence et votre gentillesse, car c'est grâce à vous, à votre écoute, à votre travail et à votre amitié que pendant cette année, les débats de notre conseil ont été sereins, pleins de bon sens, de bonnes interventions et d'excellentes décisions.

Durant cette première année de législature et après quelques mois d'observation pour certains, nous avons repris d'importants dossiers et avons enfin, après beaucoup d'attente pour les anciens, pu donner le départ d'importants travaux. Je pense à la piscine, au centre de voirie, à la caserne des pompiers, au réseau câblé de Téléthônex et actuellement à la crèche. C'est super ! Bravo et merci !

Il y a encore en attente et en préparation un bon nombre de dossiers et grâce au souffle nouveau de cette première année de législature, qu'il provienne du conseil municipal ou du conseil administratif, je souhaite qu'avec cet influx et beaucoup de dynamisme d'autres et importantes réalisations prennent leur départ le plus rapidement possible. C'est mon vœu le plus cher en quittant cette présidence ce soir.

Avant de terminer ces quelques paroles, j'aimerais souligner particulièrement l'excellente collaboration que j'ai vécue tout au long de cette année avec notre exécutif. Merci Monsieur le Maire, merci Messieurs les Conseillers administratifs d'avoir fait grandement participer votre président dans vos activités. Ce fut pour moi une grande année.

Merci à Monsieur Philippe GUEX ainsi qu'au personnel de notre Commune pour leur collaboration et leur gentillesse.

Et maintenant non sans une certaine émotion, je transmets la présidence à mon ami Jean-Claude ZOGG qui j'en suis sûr saura diriger nos débats avec efficacité et ainsi notre parlement se trouvera en de bonnes mains.

Merci à tous et bonne année Jean-Claude !

Avant de passer à l'élection des autres membres du Bureau, le nouveau président, M. ZOGG prononce les paroles suivantes :

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames, Messieurs,*

Ce n'est pas sans émotion que j'accède pour la première fois, et ceci grâce à votre confiance, à la présidence de ce Conseil. Je tiens à exprimer ici à toutes et à tous, mes plus sincères remerciements pour m'avoir désigné à ce poste.

Enfant de Thônex, j'ai durant quelques années quitté la rue de Genève pour suivre ma scolarité dans une ville où la langue de Goethe était un des éléments principaux. De retour pour suivre mon apprentissage, je n'ai plus, dès ce moment, quitté Thônex. J'ai tout au plus changé de rue au gré de certaines constructions pour loger ma famille. Je me plais dans cette ville, et, je peux vous assurer que lorsque je me suis présenté en 1983 au Conseil municipal jamais je n'aurais pensé qu'un jour je prendrais place dans ce fauteuil.

Pour avoir vu tant de transformations dans cette commune, et particulièrement sur cette rue de Genève où j'ai résidé durant plusieurs années, et au vu de ce qu'il reste à faire, je pense que le travail ne manquera pas pour les commissions de ce Conseil, qu'elles soient sociales, des travaux, de circulation, des finances, etc. Je souhaite seulement que les discussions sur le fond des problèmes, sur la forme et les détails ne soient pas freinées par un excès de juridisme, pas plus que pour des raisons personnelles.

Pendant cette année, nous aurons certainement l'occasion de voir se terminer des projets élaborés par mon prédécesseur et bien d'autres projets verront le jour, je vous invite, vous membres de ce Conseil à oeuvrer pour que les projets avancent, en pensant bien sûr à la défense de nos citoyens.

Avant de conclure, je tiens à remercier M. Denis HENRY pour son année de présidence, car, par sa compétence, son amabilité, sa disponibilité, il a tant fait pour l'avancement des différents dossiers en cours.

Pour ma part, je m'efforcerai de faire de mon mieux pour servir ma Commune. Je suis persuadé que grâce à l'esprit d'équipe ainsi qu'à l'amabilité qui règne dans ce Conseil, et avec votre aide, je serai à même de mener à bien la tâche que vous venez de me confier.

Je vous remercie et que vive Thônex !

9.2. Election des membres du bureau du Conseil municipal :

Pour la période allant du 1er juin 1992 au 31 mai 1993 le Bureau est renouvelé comme suit :

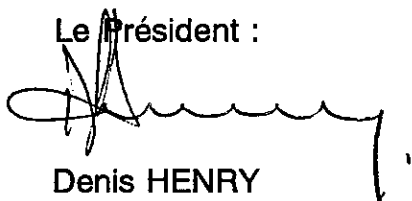
<u>Sont proposés</u>		<u>Sont élus</u> (à l'unanimité moins une voix)
<u>1er vice-président</u> :	M. Michel COLLAUD	M. Michel COLLAUD
<u>2e vice-président</u> :	M. Philippe DECREY	M. Philippe DECREY
<u>Secrétaire</u> :	M. Claude ROSSIER	M. Claude ROSSIER
<u>Vice-secrétaire</u> :	M. Alain DE FELICE	M. Alain DE FELICE

Désignation du secrétaire-rédacteur :

M. Philippe GUEX est élu par acclamations.

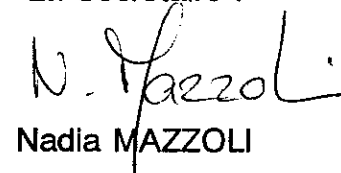
D'une même voix, l'ancien et le nouveau Président du Conseil lèvent la séance à 20h.05.

Le Président :



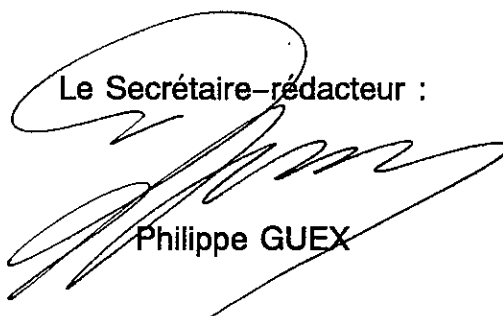
Denis HENRY

La Secrétaire :



Nadia MAZZOLI

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX

COMMUNE DE THÔNEX



Téléphone 48 44 88

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 1992/1993

Président	:	M.	Jean-Claude	ZOGG
1er vice-président	:	M.	Michel	COLLAUD
2e vice-président	:	M.	Philippe	DECHEY
Secrétaire	:	M.	Claude	ROSSIER
Vice-secrétaire	:	M.	Alain	DE FELICE

*

Secrétaire-rédacteur :	M.	Philippe	GUEX
Secrétaire général de la Mairie			

Thônex, le 1er juin 1992
\\CM\\BUREAU92.93